

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DU LOT,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique,
- Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires,
- Vu le décret n° 90-770 du 31 août 1990 relatif aux commissions administratives paritaires uniques communes aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles,
- Vu l'arrêté rectoral de l'académie de Toulouse du 29 juin 2017 portant délégation de signature à M. Xavier PAPILLON, directeur académique des services départementaux de l'Education Nationale du Lot pour prononcer les décisions relatives à la gestion des instituteurs et professeurs des écoles,
- Vu le procès-verbal du bureau de vote électronique du rectorat de l'académie de Toulouse portant sur l'élection des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire Départementale compétente à l'égard des professeurs des écoles et des instituteurs du département du Lot en date du 7 décembre 2018,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - L'arrêté du 20 décembre 2018 portant sur la composition de la commission administrative paritaire départementale unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles du département du Lot, est modifié comme suit :

A - Représentants de l'Administration

TITULAIRES :

- M. Xavier PAPILLON, Directeur académique des services de l'éducation nationale du Lot, Président
- M. Gilles BOUSQUET, Inspecteur de l'éducation nationale adjoint (IEN-A), Circonscription de Cahors 1
- Mme Anne GIRAUD, Inspectrice de l'éducation nationale, Circonscription de Cahors 2
- M. Christophe PORTENART, Inspecteur de l'éducation nationale, Circonscription de Figeac
- M. Didier PASTOR, Inspecteur de l'éducation nationale, Circonscription de Gourdon

SUPPLEANTS :

- Mme Karine AVRIL, Secrétaire générale de la DSDEN du Lot
- M. Michel ROULET, Conseiller pédagogique, Circonscription de Gourdon
- Mme Nathalie MARRE, Conseillère pédagogique, Circonscription de Cahors 1
- M. Xavier CALVO, Conseiller pédagogique, Circonscription de Cahors 2
- Mme Françoise ILKOW, attachée d'administration de l'Etat, Division des personnels

B - Représentants des Personnels

TITULAIRES :

HORS CLASSE

M. Laurent SERRALONGA	SE UNSA
M. Laurent VIROLES	SGEN CFDT

CLASSE NORMALE

Mme Christine LAVERDET	SE UNSA
Mme Marie TISSIDRE	SGEN CFDT
Mme Céline SOMPAYRAC	Snuipp FSU

SUPPLEANTS :

HORS CLASSE

Mme Anne-Marie VIDAL	SE UNSA
Mme Françoise HUSSON	SGEN CFDT

CLASSE NORMALE

Mme Elodie CHABASSIER	SE UNSA
M. Vincent GOMEZ	SGEN CFDT
M. Benoît DEBALS	Snuipp FSU

ARTICLE 2 - Madame la Secrétaire Générale de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Lot est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cahors, le 07 avril 2020



Xavier PAPILLON